

Séance du conseil municipal du jeudi 27 juin 2024

Liste et résumé des délibérations examinées en séance

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 27 juin 2024, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

2. Convention relative à l'Agence Postale Communale (LPAC) : renouvellement

Le conseil municipal **approuve** le renouvellement de la convention relative à l'Agence Postale Communale pour une durée de 9 ans.

3. Tableau des emplois communaux : actualisation

Le conseil municipal **rapporte** la délibération du 11 avril 2024 qui prévoyait la création d'un poste administratif à temps complet et **créé** un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (20/35^{èmes}).

4. Transfert en minibus des enfants de l'école de Baltzenheim au service périscolaire La Ruche : projet de convention et tarification

Sophie Edel rappelle que, grâce à une subvention d'investissement de la CAF, le service périscolaire est doté d'un minibus de 9 places facilitant les déplacements lors de certaines activités et permettant d'élargir l'accès au service de La Ruche aux enfants des communes voisines.

L'Association « Les Petits Roseaux » de Baltzenheim, en recherche d'une solution d'accueil des élèves des Petits Roseaux après 16 h, qui répond mieux aux besoins de certains parents, a adressé une demande en ce sens à la commune.

Le conseil municipal **approuve** les termes de la convention de cette mise à disposition et **fixe** les modalités financières associées.

5. Droit de préemption urbain (DPU) : actualisation du zonage

La maire rappelle que la commune partage l'exercice du DPU avec la communauté de communes Alsace Rhin Brisach, titulaire du DPU qui peut déléguer son droit à une collectivité locale, par exemple pour permettre aux communes de réaliser des actions ou des opérations relevant de leurs compétences communales.

Afin de tenir compte des dispositions du PLUi, de l'évolution urbaine et des projets futurs d'implantation ou d'extension des équipements publics le conseil municipal **actualise** le zonage existant.

6. Déclarations d'urbanisme

Joël Obrecht rend compte des dossiers d'urbanisme suivants :

la demande de permis de construire de :

- o **Mathieu Bannwarth** pour la transformation d'une maison d'habitation au 31 rue Principale, en zone UA

les déclarations préalables déposées par :

- o **Frédéric Maraget** pour l'installation de 8 panneaux photovoltaïques sur toiture au 12, rue des Pommiers,
- o **Camille Henry**, pour le remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre au 119b, rue des Vosges,
- o **Synergie pour François Chartier** pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture au 2, rue des Champs,
- o **Nicolas Haeflinger** pour une installation solaire photovoltaïque sur toiture au 11, rue Béghin,
- o **Jean-Philippe Kientz** pour une clôture au 15, rue des Vosges,
- o **Philippe Egensperger** pour une clôture au 26, rue du Giessen.

7. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

03.06.24	J. Köppe-Ritzenthaler	commission communication
04.06.24	Y. Schwartze	conseil école EJV
14.06.24	S. Edel	commission périscolaire
25.06.24	C. Krem	conseil école maternelle

Structures intercommunales

30.05.24	D. Haydl	comité syndical de la BV
01.06.24	I. Beyer	CCARB – réunion jeunesse
10.06.24	J. Köppe-Ritzenthaler	conseil communautaire CCARB
18.06.24	S. Edel/JKR	conseil d'école extraordinaire à Biesheim
27.06.24	J. Köppe-Ritzenthaler	AG de l'ATD-ADAUHR

8. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption** : **Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - o un immeuble non bâti au lieudit Auf den Kanal
 - o un immeuble bâti rue des Muguetsces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.
- Remboursement de plusieurs sinistres sur éclairage et bâtiments publics.
- **Logement 57b rue Principale** : le logement a été attribué à effet du 1^{er} juillet 2024.

- Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 18/05/2024 au 25/06/2024 :

N°	entreprise	objet	montant HT	montant TTC
1	KILICLI	façades dépôt communal	19 020,83 €	22 825,00 €
2	EUROGARTENBAU	plantes été	1 238,14 €	1 485,77 €
3	LE JAILO	cérémonie du 8 mai	1 109,50 €	1 331,40 €
4	IDEAL TOITURES	dépôt communal	3 245,00 €	3 894,00 €
5	ALSACE GOURMANDE	repas Jardins ouverts 2024	2 072,50 €	2 487,00 €
6	DISCOUNT	garnitures - 11 tables - 24 bancs	3 162,22 €	3 794,66 €
7	VIALIS	maintenance curative vidéoprotection	2 023,00 €	2 427,60 €
8	DESSINDUS	éclairage salle des fêtes	16 500,00 €	19 800,00 €
9	OPLA TELECOM	matériel de téléphonie	2 290,20 €	2 748,24 €

9. Divers

❖ Calendrier :

- Elections législatives 1^{er} tour : **dimanche 30 juin 2024**
- Elections législatives 2^e tour : **dimanche 7 juillet 2024**
- Accueil d'un groupe de cyclistes franco-allemand : **8 et 9 juillet 2024**
- Journée des associations : **samedi 7 septembre 2024**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 12 septembre 2024 à 20 heures 15**
- Journée citoyenne : **samedi 14 septembre 2024**
- Déplacement à Briaucourt : **dimanche 15 septembre 2024**

b) **Opération lotissement rue des Champs** : la société OLISTER (Groupe SOVIA) envisage un partenariat avec le bailleur social HHA (Habitat de Haute Alsace) pour permettre une plus grande souplesse de gestion des location-vente des maisons et des appartements qui n'ont pas encore trouvé preneur dans le cadre d'un PSLA (prêt social location accession).

c) **Révision annuelle du prix du repas par le prestataire Pomme et Chou** : conformément à la clause de révision annuelle, le prix du repas sera revalorisé de 0,15 € TTC à partir du 1^{er} septembre 2024 et passera de 5,76 € à 5,91 €.

Fait à Kunheim, jeudi 4 juillet 2024,
la maire



Jill Köppe-Ritzenthaler.